



28.06.2013 - 08:31 Uhr

Équipement obligatoire pour la voiture à l'étranger

Bern (ots) -

À l'heure des départs en vacances, un contrôle de l'équipement obligatoire s'impose. Outre l'autocollant CH obligatoire en dehors des frontières suisses, certains pays exigent les gilets fluorescents, une pharmacie, un extincteur ou un triangle de panne. Le TCS demande depuis plusieurs années une uniformisation des règles au niveau européen.

Se renseigner avant de partir peut éviter bien des désagréments. Le site www.tourismetcs.ch renseigne gratuitement sur les règles en vigueur dans plus de 200 pays.

Les équipements plutôt classiques...

Lorsque l'on quitte la Suisse, un équipement est de facto obligatoire : l'autocollant CH. Il doit être de la dimension prescrite (11,5 x 17,5 cm) et placé de manière visible à l'arrière du véhicule et sur une éventuelle remorque. Cet équipement est nécessaire dans tous les pays européens et son absence est passible d'une amende. Dans la plupart des pays, le triangle de panne est également obligatoire. C'est le cas chez nos voisins en Allemagne, Autriche, France et Italie, mais également en Espagne, en Slovénie ou encore en Belgique. La trousse de secours est un autre équipement obligatoire courant en Europe, puisque elle est obligatoire entre autres en Autriche, Croatie, Grèce, Hongrie et République tchèque. La veste fluorescente est nécessaire dans plusieurs pays tels que la Belgique, la France, l'Italie ou encore la Serbie. À ce titre, il est recommandé par le TCS d'en prévoir une par occupant. Enfin, l'extincteur fait aussi partie des équipements obligatoires dans de nombreux pays, parmi lesquels la Bulgarie, l'Estonie, la Grèce, la Russie et la Roumanie.

...et les plus curieux

Certains équipements obligatoires sont en revanche moins répandus. C'est le cas des ampoules de rechange pour les phares, obligatoires en Russie ou encore en Croatie, sauf si la voiture est munie de feux au xénon ou à LED. Un jeu d'ampoules est simplement recommandé en France et en Macédoine. Plus étonnant, la corde ou câble de remorquage, est obligatoire en Serbie et en Macédoine. En Estonie, il faut avoir à bord du véhicule deux cales à placer sous les roues. Il faut avoir deux triangles de panne à bord à Chypre et en Estonie, alors que la veste fluorescente n'est pas à proprement parler obligatoire à bord d'un véhicule en Espagne ; l'automobiliste sera par contre amendé s'il sort de son véhicule immobilisé sur la chaussée sans le gilet de sécurité. Enfin, si l'on se rend en Grande Bretagne ou en Irlande avec un véhicule avec conduite à gauche, il faut coller un autocollant sur une partie des phares, afin de ne pas aveugler les véhicules venant en sens inverse.

Et en Suisse ? En Suisse, seul le triangle de panne est obligatoire. Les gilets de sécurité ne sont pas obligatoires, mais il est recommandé d'en avoir au moins un à bord du véhicule. Tout autre équipement peut être utile et se décide sur base volontaire, mais n'est pas obligatoire en Suisse.

Liste complète pour 200 pays

Davantage d'informations sur les équipements obligatoires pour plus de 200 destinations sont disponibles à l'adresse www.tourismetcs.ch

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 078 707 71 28, moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr - www.flickr.com/photos/touring-club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch